

Procédure Civile du Bas-Canada, et les projets des constitutions locales qui devront régir séparément le Haut et le Bas-Canada, sous le régime de la Confédération, leur ont été brièvement exposés.

En ce qui concerne le Bas-Canada, la constitution locale projetée ne diffère qu'en un point important du régime actuel. Cette différence consiste en ce que les conseillers législatifs, au nombre de vingt-quatre, seraient nommés par le lieutenant-gouverneur, sur l'avis de ses ministres responsables, et choisis chacun dans une des vingt-quatre divisions qui existent aujourd'hui pour l'élection du Conseil Législatif.

Pour le Haut-Canada, le Conseil Législatif serait supprimé, et l'Assemblée Législative se composerait de quatre-vingt-deux membres. Il y aurait à faire une nouvelle répartition de la députation haut-canadienne pour intercaler les dix-sept nouveaux membres. Si l'on en juge par les premières passes d'armes qui ont eu lieu au sujet des nouvelles divisions électorales du Haut-Canada, la lutte sera chaude sur ce point.

Quoique les constitutions locales aient été soumises aux Chambres depuis près de trois semaines, elles n'ont encore été discutées que le jour de leur présentation. Chacun en est à se demander ce que peut signifier la lenteur que l'administration, si impatiente au commencement de la session, apporte maintenant dans tout ce qui a trait à la Confédération. Le ministre Russell, si favorable à ce projet, a été défait sur la mesuse de Réforme électorale, c'est vrai, mais rien ne fait présumer que le ministre Derby qui l'a ren placé soit disposé à adopter une politique différente vis-à-vis de nous. Les délégués de la Nouvelle-Ecosse et ceux du Nouveau-Brunswick sont en route pour l'Angleterre où ils s'en vont solliciter l'arbitrage impérial contre le projet de la Conférence de Québec. Personne n'en dit mot en Chambre. Il faut croire que nos députés en savent plus long que nous là-dessus, puisqu'ils n'ont pas l'air de s'en préoccuper.

* * *

Maintenant que l'Amérique se repose de sa grande guerre de quatre ans, le centre de l'Europe à son tour est en feu. La Prusse, jalouse de supplanter l'Autriche dans la Confédération Germanique, lui a jeté le gant, et tandis qu'elle envahissait le Holstein, Victor-Emmanuel et Garibaldi, ses dignes alliés, sans déclaration de guerre préalable, se jetaient comme des brigands sur la Vénitie. C'est la révolution aux prises avec le droit et les traités, c'est la révolution aux prises avec le plus ferme représentant et le plus constant défenseur de l'ordre et de l'autorité. Victorieuse des Italiens à Custozza en face de Vérone, l'Autriche a éprouvé de la part de la Prusse une désastreuse défaite à Sadowa dans la Bohême. Dans son malheur elle s'est tournée du côté de la fille aînée de l'Eglise, du côté de la France, et lui a offert la Vénitie, que Louis-Napoléon a acceptée. Aussitôt après, un détachement de frégates françaises cuirassées s'est dirigé du côté de l'Adriatique et Victor-Emmanuel a reçu des Tuileries le signal de remettre l'épée au fourreau. L'Autriche demandait un armistice, la France l'a appuyée, mais les dernières nouvelles laissaient peu d'espoir de l'obtenir. Avant peu l'Europe entière sera sous les armes, si la divine Providence ne vient pas souffler la paix dans les conseils des grandes puissances.